



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Aquitaine

Bordeaux, le

31 JUIL. 2012

Mission Connaissance et Évaluation

Affaire suivie par : Serge SOUMASTRE

Dossier P-2012-020

**Avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale
(en application de l'article L.122-1 et R.122-1 du Code de l'environnement)**

**Projet de permis exclusif de recherches de granulats marins
« Granulats Large de la Gironde » et d'autorisation d'ouverture de travaux
de recherches sur le plateau continental au large de l'estuaire de la Gironde**

I – Préambule : contexte réglementaire de l'avis

Compte tenu de l'importance et des incidences du projet sur l'environnement, celui-ci est soumis à l'avis de l'autorité environnementale, conformément aux dispositions des articles L122-1 et R122-1-1 du code de l'environnement.

Conformément à l'article 3 du décret 2006-798 du 6 juillet 2006, une demande de permis exclusif de recherches de granulats marins a été présentée simultanément à une demande d'ouverture de travaux sur les fonds marins du plateau continental.

Comme prescrit aux articles L.122-1 et R.512-3 du code de l'environnement, le porteur du projet a produit une étude d'impact qui a été transmise à l'autorité environnementale. Elle comporte l'ensemble des documents exigés à l'article R.122-3 de ce code.

Le dossier a été déclaré recevable et a été soumis à l'avis de l'autorité environnementale le 26 juin 2012.

II – Présentation du projet et de son contexte

II.1 – Le demandeur

Le Groupement d'Intérêt Économique « Granulats de la Façade Atlantiques (GIE-GFA) » créé en mars 2010 est constitué de deux sociétés : EUROVIA STONE et DEME Building Matériaux (DBM). Eurovia Stone est une holding filiale de Vivendi. Elle gère un réseau européen de carrières et d'installations de recyclage. Le groupe Eurovia est co-titulaire de plusieurs titres miniers de granulats marins en France.

DEME Building Matériaux (DBM) est spécialisée dans l'extraction, la transformation et l'acheminement des granulats marins sur le marché européen. Elle est filiale à 100% du groupe DEME. Elle est titulaire ou co-titulaire de plusieurs titres miniers en France ou à l'étranger : Belgique, Pays-Bas.

II.2 – Capacités techniques et financières

Le GIE-GFA bénéficiera pour la réalisation des travaux de recherches des moyens financiers et techniques de ses sociétés membre.

L'activité carrière d'Eurovia Stone représente un chiffre d'affaire d'environ 680 M€. Elle opère dans le Sud-Ouest à travers les équipes matériaux d'Eurovia Sud-Ouest, représentant environ 400 personnes dont 40 ingénieurs. Elle peut s'appuyer sur les services techniques de la Délégation Sud-Ouest ainsi que sur le Centre de Recherche d'Eurovia.

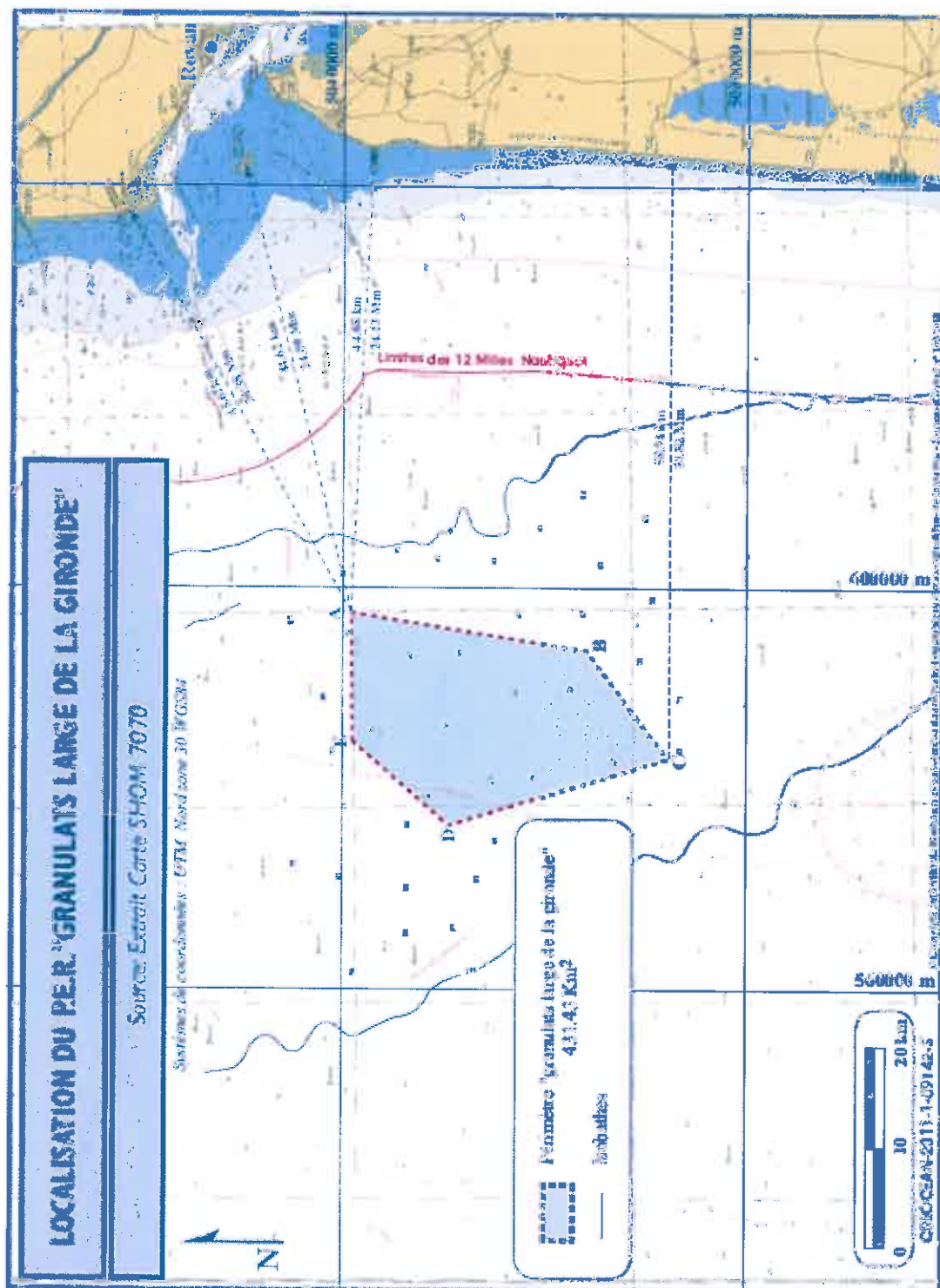
DBM a un capital de 9 M€ et présente un chiffre d'affaires de 18 M€, en 2009. Elle compte 29 salariés et possède 2 dragues aspiratrices. Elle bénéficie du soutien financier et technique de sa maison mère, le groupe international DEME

II.3 – Description du projet, de sa motivation et de son historique

Les travaux de recherches

Le GIE-GFA a déposé une demande d'ouverture de travaux de recherches de granulats marins simultanément à la demande de permis exclusif de recherches comme le prévoit le décret n° 2006-798 réglementant la recherche de granulats en mer.

Le permis de recherches de granulats marins demandé couvre une superficie d'environ 431 km². Il est situé sur le plateau continental, au large de la Gironde, à plus de 40 km des côtes. Les travaux de recherches qui, dans une première phase de mesures géophysiques, couvriront la totalité de cette superficie, se concentreront au fur et à mesure de l'avancée des travaux, en précisant les sites d'intérêt, pour couvrir environ 100 km² pour les carottages (prise d'échantillon) et les expérimentations de dragage.



L'objectif du programme de recherches concerne à la fois l'évaluation du potentiel de ressources en granulats exploitables, l'évaluation des éventuels impacts environnementaux liés au projet d'exploitation. A cet effet des analyses d'échantillons biosédimentaires, des récoltes de plancton et des campagnes de chalutage de fond seront entreprises. D'autres études, notamment par simulation, permettront d'évaluer les incidences potentielles de l'exploitation sur l'environnement hydrodynamique et celle du panache de dragage.

Les demandeurs indiquent que leur programme d'étude sera suivi par des experts scientifiques et qu'une commission composée de ces experts scientifiques, de l'IFREMER, de représentants des comités de pêche et de l'administration, suivra le déroulement du programme.

Intérêt économique

Les besoins en granulats, matière première indispensable pour le bâtiment, devraient rester à un niveau équivalent dans les années à venir. Les ressources accessibles en roches meubles, constituées essentiellement de matériaux alluvionnaires qui sont indispensables, en particulier, pour la réalisation de bétons de haute qualité, diminuent sous les effets conjugués des protections environnementales et du développement de l'urbanisation.

L'étude indique que l'utilisation en remplacement de roches massives, qui ne sont pas substituables pour tous les usages, n'est pas une solution optimale, notamment du fait qu'elle implique, par exemple dans le cas de la Gironde qui importe ces matériaux, des distances de transport par route très importantes.

L'usage de granulats marins est présenté comme une solution à ce problème, notamment pour un usage dans les zones littorales. Ces gisements peuvent également fournir les matériaux nécessaires au rechargement des plages ou à la construction d'ouvrage de défense contre l'érosion. A cet égard, un document d'orientation publié en juin 2006 sous l'égide du Secrétariat Général de la Mer incitait à effectuer des recherches à une grande distance de la côte ; les exploitations actuelles en France étant majoritairement situées à des distances inférieures à 6 km.

Principaux enjeux

Le principal enjeu environnemental du projet est lié à la proximité de deux sites Natura 2000 : site d'importance communautaire (SIC) FR7200811 « Panache de la Gironde et plateau rocheux de Cordouan (Système Pertuis Charentais) » et zone de protection spéciale (ZPS) FR7212016 « Panache de la Gironde ». Ces sites situés à 3,10 milles nautiques, soit 5,7 km, font l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

Un autre enjeu environnemental et économique potentiellement important concerne les ressources halieutiques : la zone de recherches se trouvant sur une frayère secondaire de la sole et à proximité d'une aire de nourricerie du merlu et d'une zone de forte concentration de langoustines.

Il faut noter que les autres impacts potentiels, mouvements sédimentaires et effets dus au panache turbide, que pourraient entraîner une exploitation des granulats sont pris en compte, leur évaluation étant l'un des objectifs des études prévues.

L'avis porte sur la qualité du dossier de demande d'autorisation, en particulier de l'étude d'impact, et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Il devra être mis à la connaissance du public.

III – Analyse du caractère complet du dossier

Les dossiers de demande sont composés de 13 volumes et d'une carte de localisation du projet sur le plateau continental.

L'étude d'impact comporte les éléments requis à l'article R.112-3 du Code de l'environnement. Elle comporte :

- la description de programme de recherches,
- l'état initial du site et de son environnement,
- l'analyse des impacts du projet sur l'environnement,
- les raisons du choix du site et du programme de recherches,
- les mesures pour limiter et si possible compenser les effets du projet sur l'environnement,
- les méthodes d'évaluation des effets.

A ce dossier est joint, notamment :

- un résumé non technique de l'étude d'impact,
- l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- le document de sécurité et santé et permis de navigation,
- le document portant sur la comptabilité du projet avec la protection de la sécurité publique,
- une note sur les mesures de suivi, d'autosurveillance et de contrôle des travaux et de leurs impacts.

IV – Analyse détaillée de la qualité du contenu du rapport d'étude d'impact et du caractère approprié des informations qu'il contient

IV.1 - État initial et identification des enjeux environnementaux du territoire

IV.1.1 – Sites et paysages

Les travaux ne sont susceptibles d'aucun impact notable : seule la présence intermittente d'une embarcation hors de vue de la côte est notée.

IV.1.2 — Milieux naturels, flore et faune

Zones à inventaire

Le site du permis de recherches se situe à proximité de sept secteurs d'intérêt patrimonial. Deux sites sont à 5,7 km de la zone de recherches, les autres étant situés à plus de 15 km.

- Le SIC FR7200811 « Panache de la Gironde et plateau rocheux de Cordouan (Système Pertuis Charentais) » situé à 3,10 milles nautiques soit 5,7 km.
- La ZPS FR7212016 « Panache de la Gironde » située à 3,10 milles nautiques soit 5,7 km.
- Le SIC FR5400469 « Pertuis Charentais » situé à 9,9 milles nautiques soit 18,4 km.
- Le pSiC FR7200812 « Portion du littoral sableux de la côte aquitaine » situé à 15 milles nautiques soit 27 km.
- La ZPS FR5412026 « Pertuis Charentais—Rochebonne » située à 9 milles nautiques soit 16,9 km.
- La ZPS FR7212017 « Au droit de l'étang d'Hourtin—Carcans » située à 15 milles nautiques soit 27 km.
- La ZPS FR7212019 « Tête de canyon du Cap Ferret » située à 8,8 milles nautiques soit 16,46 km.

La description de ces sites et des enjeux qui les définissent est complète et détaillée. Les espèces patrimoniales concernées sont en particulier des mammifères comme le Phoque gris, le Marsouin commun, et le grand Dauphin ou des poissons dont l'Esturgeon « *Acipenser sturio* » ou la grande Alose. L'inventaire comporte aussi six espèces de poissons. Treize espèces d'oiseaux dont trois inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

Bien que la nature et l'intensité des travaux ne soient pas de nature à affecter de manière significative les espèces et habitats relatifs à ces sites, une évaluation Natura 2000 a été réalisée en vertu de l'article L.414-4 du code de l'environnement.

IV.1.3 – Sols

L'étude d'impact présente le contexte géomorphologique et sédimentaire. Les études déjà effectuées font état de la présence de sables et graviers. Les mesures par sonar et technique sismique, qui seront entreprises dans le cadre du permis de recherches, auront pour objectif d'en améliorer la connaissance.

IV.1.4 – Qualité des eaux

En dehors de toute mesure connue, compte tenu de la nature des fonds et de l'éloignement de la côte, il est supposé que les eaux sont exemptes de pollutions que ce soit par des constituants chimiques ou microbiologiques. Les analyses qui seront effectuées permettront de s'en assurer. Les eaux se trouvent en dehors des masses concernées par le zonage des masses d'eau au titre de la directive-cadre sur l'eau.

IV.1.5 – Composantes biologiques

Les données connues font état de la présence de communautés phytoplanctoniques. Par ailleurs il n'existe pas de données biosédimentaires sur la zone d'étude. Des investigations seront menées au cours du programme de recherches et permettront de compléter ces données.

IV.1.6 – Ressources et activités halieutiques

Une grande partie de l'étude d'impact est consacrée à la compilation des données recueillies lors des études effectuées, notamment par l'IFREMER, sur la sensibilité benthique et halieutique, pour les principales espèces rencontrées sur la façade atlantique.

S'agissant des frayères et nourriceries, sont présentées les cartographies des densités d'espèces d'intérêt économique. Il apparaît notamment que le site est proche d'une zone à forte concentration en langoustine et dans une zone de frayère « secondaire » de la Sole. Le document fournit également des données sur l'activité de pêche sur le site.

Le programme de recherches devrait permettre aussi d'apprécier l'impact sur la ressource halieutique d'une éventuelle exploitation.

IV.1.7 – Compatibilité avec les documents de planification

Les seuls documents de planification concernant le projet sont le SDAGE Adour-Garonne, qui préconise la recherche de ressources alternatives aux granulats alluvionnaires, dont les granulats marins peuvent être une composante et le schéma des carrières de la Gironde, qui recommande la recherche de gisements de granulats en mer.

IV.2 – Effets du programme de recherches sur l'environnement, analyse des impacts

IV.2.1 – Effets de la campagne de mesures sismiques

La durée des mesures sera d'environ une dizaine de jours en période estivale. La gêne vis-à-vis des autres usagers est comparable à celle d'un bateau de pêche. De plus la campagne se déroulera hors de période d'activité maximale de pêche.

Les effets des ondes sismiques sur les mammifères et les poissons sont estimées négligeables et devraient se traduire par des phénomènes de fuite. Les études sur ces effets ont été pour l'essentiel conduites dans le cas d'ondes sismiques utilisées pour les recherches d'hydrocarbures, qui utilisent des intensités de plusieurs ordres de grandeur supérieures aux intensités utilisées dans cette étude.

Des effets éventuels sur les œufs et larves ont été rapportés mais toujours dans le cas d'intensité supérieure à celle qui sera utilisée. En outre, il faut noter que la population des œufs et larves devrait être faible pendant la période de mesures.

IV.2.2 – Effets des prélèvements de sédiments superficiels

Le prélèvement par benne, permet l'échantillonnage des sédiments superficiels, jusqu'à 0,15 m, que ce soit pour l'étude de la macrofaune associée ou la constitution physico-chimique du sédiment.

Ces prélèvements de sédiments superficiels auront lieu lors de deux campagnes :

- 1 prélèvement unitaire de 0,1 m² sur une centaine de stations, lors de la campagne géophysique par sonar, pour le « calibrage des images » ;
- 3 prélèvements unitaires de 0,25 à 0,50 m² sur 50 stations au maximum, lors de la campagne biosédimentaire.

Le volume maximal prélevé sera de 20,25 m³. L'impact de ces travaux sera négligeable.

IV.2.3 – Effets des carottages

La campagne de carottage entraînera des effets comparables à ceux des prélèvements de sédiments, le volume total extrait de sédiments sera, en termes d'effort de prélèvement, équivalent à celui retiré par benne. Une carotte de 3 mètres de hauteur correspond à un volume de 20 à 30 litres : 1,5 m³ seront prélevés pour 50 carottes. D'un point de vue biologique l'effet sera minime : les 50 carottes n'affecteront que 0,5 m² des peuplements benthiques du site.

IV.24 – Effets prévisibles des campagnes biologiques

Effets de l'échantillonnage de la macrofaune benthique

L'échantillonnage de la macrofaune benthique correspond aux prélèvements de sédiments superficiels par benne, pour les analyses physico-chimiques et biologiques évoquées ci-dessus.

Effets des pêches expérimentales par chalutage

L'engin utilisé pour le chalutage de fond sera le même que celui utilisé par les pêcheurs professionnels.

Ces pêches expérimentales par chalutage auront donc un effet direct de ponction réelle des ressources locales exploitables. Huit campagnes (1 par saison) pendant 2 ans soit 12 traits de chalutage (2 par site et 2 stations de référence) de 30 minutes chacun. Cet effet sera nettement inférieur à celui que peut exercer un chalutier pêchant dans cette zone sur la même période, puisque ceux-ci font des traits d'une durée de 2 à 3 heures.

Effets des missions de récolte d'ichthyoplancton

Les missions de récolte d'ichthyoplancton consistent en la capture spécifique des organismes planctoniques (œufs, larves), sans aucun prélèvement sur des individus de taille commerciale, ni des juvéniles. Prévue sur 2 jours chacune, les cinq missions n'auront aucun effet direct sur les populations halieutiques exploitables, du fait de la part infime prélevée au regard du potentiel reproducteur des espèces.

Le prélèvement sera également sans effet significatif pour les générations futures auxquelles les organismes prélevés appartiennent. Cette mission consiste en un échantillonnage dont le but n'est pas de détruire ni de modifier significativement l'objet qu'il vise à étudier.

IV.2.5 – Effets prévisibles du dragage expérimental

Le dragage expérimental aura un effet direct de prélèvement de sédiment superficiel, pour un volume total maximal cumulé de 15 000 m³.

Cette extraction de sédiments portera sur la couverture superficielle des sédiments, sur une épaisseur d'environ 0,2 à 0,3 m. Elle sera prélevée, par site d'intérêt, sur une superficie de 12 000 à 20 000 m² (soit une proportion inférieure à 1 % de la superficie de chaque site d'intérêt retenu).

Cela représentera de 4 à 10 km de longueur cumulée de sillon, sur 2 à 3 mètres de large, au sein de chaque site d'intérêt.

L'impact sur la faune benthique est estimé vraisemblablement non significatif sur la richesse ou la diversité spécifique des peuplements en place localement. Il sera faible mais non nul sur les effectifs et sur la densité de population ; ceci en proportion des ratios de superficie ou de volume sédimentaire affectés.

Les espèces halieutiques seront dérangées lors des extractions ; un certain nombre d'individus peu mobiles pourront également être aspirés et/ou détruits sur le passage de l'élinde. Sans pouvoir le quantifier précisément, on peut penser que cet effet direct sera très limité à l'échelle des stocks halieutiques exploités localement, en raison du nombre et de la durée limitée d'extractions expérimentales.

les opérations de dragage expérimental ne pourront pas induire d'effet indirect ou différé sur le régime hydrosédimentaire local, comme peut le faire une véritable souille d'exploitation lorsqu'elle atteint des proportions importantes. Elles généreront un panache turbide pendant les travaux, dont la dispersion et la diffusion seront gouvernées par les conditions d'ambiance marine (agitation et courants).

IV.2.6 – Effets sur la santé, la sécurité et la salubrité publique

Ce thème n'est pas abordé dans l'étude d'impact, les travaux prévus ne devant pas avoir d'incidences sur la qualité sanitaire du milieu. Comme l'impose le décret 2006-798, ces aspects font l'objet de deux documents joints au dossier de demande. Les risques d'accidents ou de pollutions sont similaires à ceux que toute navigation en mer peut occasionner. Les moyens de prévenir ces risques sont exposés au paragraphe IV.5.

IV.3 – Cas des sites Natura 2000

Le pétitionnaire a évalué les incidences du projet au titre des sites Natura 2000 et notamment il a analysé si des incidences pouvaient atteindre des espèces mobiles d'intérêt communautaire, hors du périmètre des sites Natura 2000.

Il ressort de cette étude que, compte tenu de l'éloignement des travaux, les deux sites les plus proches : le SIC FR7200811 « Panache de la Gironde et plateau rocheux de Cordouan (Système Pertuis Charentais) » et la ZPS FR7212016 « Panache de la Gironde » sont situés à plus de 3 milles nautiques et, de par la nature même des travaux de recherches envisagés, il ne devrait pas y avoir d'impacts notables.

L'étude conclut, de façon justifiée, que le projet n'a pas d'incidences notables sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 ci-dessus.

IV.4 – Justification du projet

IV.4.1. - Raisons du choix du site

Raisons géologiques

La zone du permis présente un fort potentiel d'une part, en raison de la présence avérée de niveaux graveleux et des volumes des matériaux disponibles, et d'autre part, en raison de l'absence de contrainte forte y compris les servitudes maritimes et militaires. Les explorations prévues permettront de mieux connaître les fonds du site, encore peu connus d'un point de vue géologique et donc d'enrichir les connaissances sur les ressources du plateau continental.

Raisons techniques

Les techniques d'extraction permettent dorénavant d'exploiter des gisements situés entre 50 m et 100 m de profondeur. Par ailleurs, la mise en œuvre des moyens d'investigation sous-marine, que ce soit en termes d'imagerie acoustique ou d'échantillonnage, ne pose pas de problème particulier à cette profondeur.

Les dimensions du projet de travaux de recherches (P.E.R.) sont bien adaptées à une reconnaissance partielle de l'environnement sédimentaire au large de la Gironde. Elles permettront également la sélection, en fin de programme, d'un ou plusieurs sites favorables pouvant être compatibles avec une demande de concession.

Raisons environnementales

Le programme de recherches est soutenu par les raisons environnementales suivantes : d'une part, les matériaux marins sont des matériaux de substitution aux matériaux alluvionnaires terrestres et ainsi permettent d'économiser les gisements d'alluvions terrestres ou de se substituer en partie à ceux-ci et d'autre part, le site de recherches est très éloigné des côtes et du domaine maritime littoral où les enjeux environnementaux sont globalement plus sensibles qu'au large.

IV.4.2- Raisons du choix du programme

Raisons du choix des travaux d'exploration de la ressource minérale

Les travaux d'exploration de la ressource minérale du site se feront par l'intermédiaire de toutes les méthodes et moyens d'investigation disponibles pour ce genre de prospection. Le but du programme est l'obtention de connaissances précises et complètes sur le site du projet de travaux de recherches.

Raisons du choix des travaux d'étude environnementale

Le programme de recherches prévoit des investigations sur la macrofaune benthique et les ressources halieutiques.

Sur le site du P.E.R., les ressources halieutiques sont les seules ressources marines exploitées. Elles font partie de l'économie halieutique locale, concernant plus d'une centaine de navires de pêche locaux.

En complément aux campagnes à la mer, l'importance des macro-invertébrés benthiques et des ressources halieutiques justifient aussi le travail de modélisation mathématique, axé sur l'étude et la simulation de la dispersion d'un panache turbide (issu de dragage) et de l'effet d'une exploitation de granulats marins sur les conditions hydrodynamiques et sur le transport sédimentaire naturel.

Mutualisation des connaissances

Le GIE-GFA souhaite, à travers son programme de travaux de recherches, mettre à la disposition des organismes scientifiques (Universités, IFREMER, ...), les données recueillies sur la zone d'étude, afin de participer à l'enrichissement des connaissances sur le milieu marin.

IV.5 - Mesures pour réduire les risques d'effets dommageables

Les impacts potentiels des mesures sismiques sur la frayère seront limités par la réalisation de ces mesures en période estivale, période pendant laquelle les œufs et juvéniles seront peu nombreux. Afin de faciliter la fuite des poissons et des mammifères, la puissance de la source sismique augmentera progressivement « départ en douceur ». Il faut rappeler que la puissance utilisée est de plusieurs ordres de grandeur inférieure à celle utilisée dans la recherche pétrolière. De plus, les tirs seront arrêtés dans le cas où des mammifères seraient aperçus.

Les autres opérations (carottage et dragage), susceptibles d'affecter le frai des soles, seront également programmées en dehors de la période principale de frai.

Les autres risques concernent la sécurité de navigation, et le risque de pollution accidentelle. Les moyens de les prévenir sont l'information nautique et la limitation de l'occupation du plan d'eau, pour ce qui concerne les risques de collision.

Les campagnes de chalutage et de dragage expérimental sont susceptibles de remonter un engin suspect à bord. Les investigations géophysiques prévues précédemment permettront de progresser dans l'identification du risque explosif. En cas de croche, la procédure d'urgence, en liaison avec le CROSSA ou le sémaphore le plus proche sera appliquée.

Pour maîtriser le risque de pollution, les navires impliqués dans les travaux à la mer seront choisis parmi ceux qui affichent la meilleure maîtrise des risques de pollution (navires scientifiques, drague aspiratrice en marche du groupe DBM, navires de pêche parfaitement entretenus). En cas de pollution accidentelle (fuite d'hydrocarbures par exemple), les autorités compétentes seront alertées dans les meilleurs délais et leurs instructions scrupuleusement suivies. La sécurité des personnes embarquées (navigants et équipes scientifiques) sera assurée par le respect des règlements en vigueur.

Les équipages des navires qui seront affrétés pour la réalisation du programme de recherches de même que les équipes techniques et scientifiques qui seront embarquées, posséderont une réelle expérience des opérations à mener, et de la navigation en mer, notamment dans le Golfe de Gascogne.

En conclusion, à l'examen des documents fournis par le pétitionnaire, on peut estimer que les mesures envisagées sont cohérentes avec les enjeux identifiés et les impacts réels ou potentiels du projet.

IV.6 - Remise en état du site

Les travaux envisagés n'auront, pour seules traces durables, que les sillons laissés par les dragages expérimentaux qui, comme cela a déjà été indiqué, n'auront pas d'impact notable ; en effet, leur impact environnemental ne portant que sur la faune benthique et ceci sur une faible partie de la zone de recherches et pour une durée limitée.

IV.7 - Analyse des méthodes

Les impacts sur l'environnement résultent pour l'essentiel des études menées pour parfaire la connaissance sur la géologie et les richesses biologiques de la zone de recherches. Les effets de ces études seront de par leur nature quantifiés.

IV.8 - Résumé non technique

Le résumé non technique aborde, d'une manière claire et lisible pour le public, toutes les composantes du dossier

V – Prise en compte de l'environnement par le dossier de demande d'autorisation

Le dossier identifie de façon correcte les enjeux environnementaux et indique que le projet n'aura pas d'impact notable sur l'environnement, notamment au regard des sites Natura 2000, proches de la zone de recherches.

VI – Conclusion de l'avis de l'autorité environnementale

VI.1 – Avis sur le caractère complet de l'étude d'impact et le caractère approprié des informations qu'elle contient

D'une manière générale, l'étude d'impact est complète et claire. Elle présente un inventaire détaillé des enjeux environnementaux et des ressources halieutiques (cartes des densités des principales espèces de la façade atlantique) et évalue de façon satisfaisante les impacts potentiels des travaux envisagés. Un soin particulier a été manifesté par le demandeur pour rendre accessible au public des données scientifiques et techniques, en s'appuyant sur des cartes de qualité.

Une évaluation simplifiée Natura 2000 a été réalisée, celle-ci au regard des distances du projet de travaux de recherches de granulats marins, conclut de façon justifiée à l'absence d'incidences notables sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation des dits sites Natura 2000 les plus proches de la zone de recherches.

VI.2 – Avis sur la manière dont le projet prend en compte l'environnement

Les enjeux environnementaux ont bien été appréhendés par le pétitionnaire. Le site retenu, les travaux eux-même et la manière dont ils sont envisagés sont de nature à minimiser les inconvénients possibles pour la faune marine et les ressources halieutiques. D'une façon générale, il faut noter, en premier lieu que ce projet pourrait permettre de trouver des ressources en granulats diminuant ainsi la pression sur les ressources alluvionnaires, orientation qui a fait l'objet de recommandations tant au niveau des documents de planification nationaux (en particulier la stratégie nationale pour la gestion durable des granulats) que locaux (schéma départemental des carrières de Gironde) et en second lieu qu'il favorise un mode d'approvisionnement en granulats par voie maritime qui est le plus économe et, a priori, plus favorable pour l'environnement.

Ce projet et les études réalisées présentent, en outre, l'intérêt de fournir des connaissances plus précises tant en ce qui concerne la biologie que la géologie sur une zone peu étudiée du plateau continental, au delà des 40 km de la côte Girondine.,

Sur la base d'une identification satisfaisante des enjeux environnementaux et halieutiques et, compte tenu de l'état actuel des connaissances, les mesures projetées pour supprimer et atténuer les incidences liées au projet de travaux sont dans l'ensemble cohérentes et bien proportionnées.

Pour le Directeur et par délégation
le Chef de la Mission
Connaissance et Évaluation


Sylvie LEMONNIER